

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1889.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(158)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, déposé en février dernier, en exécution de la loi sur la comptabilité de l'État, n'a pu être arrêté que provisoirement et sous réserve des modifications qu'il pourrait être jugé utile d'y apporter quand il serait possible de mieux apprécier les besoins des services pendant l'exercice 1889.

Ce projet de Budget s'élevait à la somme de fr. 87,581,328 »
 Par suite des amendements qui sont proposés, cette
 somme serait portée à 91,815,555 »
 soit une augmentation de fr. 4,434,207 »
 laquelle se répartit ainsi entre les divers services :

Administration des Chemins de fer.	fr. 4,145,521	»
— des Postes.	} 270,086	»
— des Télégraphes.		
— de la Marine		
Traitements de disponibilité	10,000	»
TOTAL ÉGAL.		fr. 4,434,207 »

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Pas de modifications.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

La note préliminaire du Budget révisé pour 1888 (Document de la Chambre, n° 3, page 159), débute en ces termes :

« L'augmentation de 2,658,065 francs est nécessitée par un accroissement
 » de dépense qu'entraînera nécessairement le développemant du trafic, si la
 » reprise qui s'est manifestée dès l'année dernière (1886) et pendant l'année
 » courante (1887) se maintient en 1888, comme il y a lieu de l'espérer. »

Cette espérance s'est amplement réalisée. En effet, le Budget de 1888 a été établi sur une prévision de recettes de 119,500,000 francs (Voies et Moyens), alors que, d'après la situation déjà connue aujourd'hui, l'on peut compter atteindre au minimum 126,000,000 de francs, soit un excédent de 6 1/2 millions sur nos prévisions et d'à peu près pareille somme sur la recette faite en 1887, bien que celle-ci eût déjà dépassé de 7,388,000 francs le produit de 1886.

Mais, par contre, les crédits sollicités lors de la revision du Budget de 1888

NOTE PRÉLIMINAIRE.

seront insuffisants, et pour l'exercice 1889 il importe d'augmenter de nouveau les prévisions de dépenses. En effet, l'augmentation du trafic entraîne en beaucoup de points une augmentation proportionnelle de dépenses : entretien et renouvellement du matériel de traction et de transport, entretien et réfection des voies, consommation de charbon, d'huile, personnel, etc.

D'autre part, la reprise, aujourd'hui incontestable, de l'industrie charbonnière et de l'industrie métallurgique a amené le relèvement des prix qui par eux-mêmes rendent l'exploitation plus coûteuse.

Comparés aux allocations inscrites au projet déposé en février dernier (document n° 100), les crédits amendés présentent les différences suivantes :

SECTIONS ET SERVICES.	PROJET		Augmentations.
	primitif.	amendé.	
1 ^{re} section : Services communs	1,546,775	1,548,475	1,700
2 ^e — Voies et travaux	16,375,274	17,513,282	1,140,008
3 ^e — Traction et matériel	29,257,410	32,014,870	2,757,460
4 ^e — Transports	20,187,244	20,596,145	208,901
5 ^e — Perception des recettes et contrôles . .	1,875,084	1,910,556	37,252
TOTALSfr.	69,037,787	73,183,108	4,145,321

Après avoir été fortement réduites en 1886 et 1887, alors que les recettes subissaient le contre-coup du marasme industriel, les dépenses du chemin de fer se trouveront ainsi approximativement reportées au chiffre de 1885. Mais les recettes étaient alors inférieures de neuf à dix millions à celles que l'on peut attendre en 1889 et il s'ensuit que le coefficient d'exploitation demeurera relativement favorable.

C'est ce que démontre le tableau suivant :

ANNÉES.	LONGUEUR moyenne exploitée.	RECETTES.			DÉPENSES d'exploitation	COEFFICIENT d'exploitation.
		Part du Trésor.	Part des Comp ^{tes}	Ensemble.		
1883	3,045	117,667,201 61	4,283,359 31	421,950,560 92	73,141,688 67	59.98
1884	3,100	116,052,511 54	4,138,790 97	120,191,108 51	61,455,021 46	59.45
1885	3,144	115,851,558 12	3,920,908 44	119,772,556 56	69,925,125 50	58.58
1886	3,171	112,709,478 91	3,824,382 90	116,533,861 81	66,235,014 21	56.84
1887	3,188	120,083,182 43	4,054,734 75	124,137,917 10	66,541,005 40	53.60
1888		126,000,000 » (¹)	4,266,000 » (¹)	130,266,000 » (¹)	70,663,837 »	54.25
1889		127,000,000 » (²)	4,209,900 » (²)	131,209,900 » (²)	73,183,108 »	55.74

(¹) Approximativement.

(²) Prévision.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SERVICES COMMUNS.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr.	469,315	»
est porté à		471,015	»

L'AUGMENTATION DE	fr.	1,700	»
-----------------------------	-----	-------	---

est justifiée par les extensions de personnel dont la nécessité est reconnue.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr.	1,518,840	»
est porté à		1,521,740	»

L'AUGMENTATION DE	fr.	2,900	»
-----------------------------	-----	-------	---

se rapporte aux extensions dont il a été question plus haut.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	10,259,614	»
— — — — — révisé		10,402,764	»

AUGMENTATION.	fr.	163,150	»
-----------------------	-----	---------	---

qui provient des transferts suivants :

- | | | | |
|----------|---------|---|---|
| 1° . fr. | 160,000 | » | de l'article 16 pour complément d'un premier transfert déjà opéré en 1888 en vue d'assurer la régularité dans l'imputation du salaire de certaines catégories d'ouvriers; |
| 2° . fr. | 2,200 | » | de l'article 18, pour régulariser l'imputation du salaire d'agents remplissant en fait des attributions relevant du service des voies et travaux; |
| 3° . . . | 950 | » | de l'article 25, pour le salaire d'un agent principalement chargé de la garde des barrières, excen- |
| | | | triques et signaux. |

TOTAL . fr.	163,150	»
-------------	---------	---

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	2,671,500	»
— — — — — révisé		3,805,458	»

AUGMENTATION	fr.	1,133,958	»
------------------------	-----	-----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'extension du trafic et de l'augmentation de la vitesse des trains internationaux, il est nécessaire de donner une impulsion plus vive aux travaux de renouvellement des voies; il a fallu tenir compte, d'autre part, d'une hausse qui s'est produite dans les prix des fers et des bois.

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 1,943,320 »
— — — — — révisé	1,783,320 »
	<hr/>
DIMINUTION	fr. 160,000 »

provenant du transfert dont il est question à l'article 14.

Le libellé de l'article 16 a été légèrement modifié par l'addition des mots : *et d'amélioration*, en vue de prévenir l'interprétation trop étroite que certains services donnaient à l'ancienne rédaction.

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 1,660,970 »
— — — — — révisé	1,677,770 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 16,800 »

Cette augmentation se rapporte à des extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif. . . .	fr. 10,820,140 »
— — — — — révisé	10,949,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 129,360 »

Il faut y ajouter la partie de crédit transférée à l'article 14, ci

	2,200 »
	<hr/>

AUGMENTATION TOTALE. . . . fr. 131,560 »

Elle est destinée à satisfaire aux besoins nouveaux créés par l'accroissement dans la circulation des trains.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

L'allocation « Primes, etc. », qui, en 1883, a subi une réduction de 17,000 francs, à cause d'importantes suppressions de trains, n'a plus été relevée malgré les extensions qui ont été données depuis au service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il convient, eu égard à la situation actuelle, de prévoir une augmentation de fr.	29,300 »
qui, ajoutée au crédit du premier projet.	557,300 »
	<hr/>
porte l'allocation à fr.	586,600 »

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . fr.	3,670,000 »
— — — — — révisé	5,005,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,335,000 »

Le prix des charbons s'est relevé dès la fin de l'année 1887 et il y aura à solliciter de ce chef un crédit supplémentaire pour 1888. De nouveaux relèvements de prix et l'augmentation de la consommation qu'entraîne l'accroissement du trafic justifient le nouveau chiffre pétitionné.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Afin de permettre aux ateliers de faire face à l'accroissement des travaux d'entretien et de réparation provenant d'une utilisation plus active du matériel par suite du développement des transports, on devra augmenter les approvisionnements ainsi que la main-d'œuvre à concurrence de. fr.

De plus, il faudra assurer sur une plus grande échelle, le renouvellement du matériel de traction et de transport. De ce chef on prévoit une dépense en plus de

Soit un total de fr.	1,247,000 »
à ajouter à l'allocation	12,549,000 »
	<hr/>
qui est ainsi portée à. fr.	13,796,000 »

TRANSPORTS.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif. . . . fr.	9,296,944 »
— — — — — révisé	9,381,694 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	84,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 84,780 »

Pour établir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre :

1° Une somme de fr.	3,000 »
transférée à l'article 31 (nouveau) et représentant le montant des primes allouées pour application régulière des taxes, actuellement imputées sur l'article 22;	
2° Une somme de	1,078 »
transférée à l'article 33 (Postes) et représentant la moitié du traitement du titulaire d'une station où les services du chemin de fer et de la poste seront fusionnés.	
ENSEMBLE. fr.	4,078 »
AUGMENTATION TOTALE. fr.	88,828 »

Cette augmentation résulte des extensions de cadre et de la séparation des services de la poste et du chemin de fer dans quelques bureaux mixtes où les opérations ont pris un développement tel que la fusion des services ne peut être maintenue.

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	6,154,300 »
— — — — — révisé	6,263,451 »
AUGMENTATION fr.	109,151 »

Cette augmentation se trouve portée à 111,101 francs, en tenant compte des parties de crédit transférées aux articles 14 et 31 (nouveau).

Elle est nécessitée d'abord par les extensions dont les besoins du service ont déjà exigé la réalisation dans le courant de l'exercice 1888, et puis par celles que le trafic réclamera encore l'année prochaine.

En outre, il y aura lieu d'accorder quelques augmentations de salaire à des ouvriers et agréés méritants, dont la position n'a plus été améliorée depuis longtemps, etc.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	1,720,000 »
— — — — — révisé	1,790,000 »
AUGMENTATION fr.	70,000 »

Cette allocation suit forcément toutes les fluctuations du trafic.

L'augmentation de 70,000 francs se justifie par l'extension constatée des transports.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Pertes et avaries.*

La situation actuelle des dépenses du chef de pertes et d'avaries pour lesquelles il était demandé au projet primitif du Budget de 1889. fr. 630,000 »
 permet de réduire cette allocation à 600,000 »

DIMINUTION. . . fr. 30,000 »

ART. 28. — *Redevances aux compagnies.*

Par suite de la suppression des voitures-lits mixtes du service Calais-Cologne, l'allocation de 33,000 francs peut être ramenée à 30,000 francs.

DIMINUTION. . . fr. 3,000 »

PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr. 1,784,620 »
 — — — — — révisé 1,814,320 »

AUGMENTATION. . . fr. 29,700 »

Pour apprécier l'augmentation réelle, il convient d'ajouter à ce chiffre une somme de fr. 1,000 »
 transférée à l'article 31 (nouveau) et représentant la part des primes allouées pour application régulière des taxes, actuellement imputée sur l'article 29.

L'augmentation est donc de fr. 30,700 »

Elle provient de l'installation de la comptabilité contradictoire dans deux bureaux où le service des recettes a acquis une grande importance, outre les extensions dues au développement du trafic.

ART. 30. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr. 88,464 »
 — — — — — révisé 91,016 »

AUGMENTATION. . . fr. 2,552 »

Cette augmentation est destinée à faire face à un complément nécessaire des gens de service, au paiement de travaux extraordinaires temporaires et à quelques augmentations de salaires en faveur d'agents très méritants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31 (nouveau). — *Primes pour application régulière des taxes.*

Aujourd'hui ces primes sont imputées sur les différentes allocations qui supportent les traitements des employés intéressés; il résulte de là des complications d'écritures qu'on peut faire disparaître en ajoutant une allocation spéciale, comme on l'a fait pour les autres catégories de primes.

Le crédit porté à cet article nouveau est formé des transferts suivants :

De l'article 22.	fr.	3,000	»
— 23.		1,000	»
— 29.		1,000	»
		5,000	»
ENSEMBLE.	fr.	5,000	»

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Services communs.

ART. 32 (31 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	129,294	»
— — — — —	révisé	87,694	»
		41,600	»
DIMINUTION	fr.	41,600	»

qui provient de deux transferts résultant de la création de deux directions générales pour les services des Postes et des Télégraphes, l'un de 27,425 francs à l'article 35, et l'autre de 14,175 francs à l'article 42.

ART. 33 (32 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	97,790	»
— — — — —	révisé	100,650	»
		2,860	»
AUGMENTATION.	fr.	2,860	»

Pour établir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre les sommes de 5,520 francs et de 600 francs transférées pour les motifs indiqués à l'article précédent, aux articles 36 et 43, soit

	fr.	6,120	»
AUGMENTATION TOTALE.	fr.	8,980	»

Cette augmentation est destinée : 1° au paiement d'ouvriers dont l'admission est nécessitée par les développements des installations, amenés par l'accroissement constant des services des Postes et des Télégraphes, et 2° à augmenter les salaires des ouvriers méritants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34 (33 ancien). — *Matériel, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	171,422	»
— — — — — révisé	158,500	»
	<hr/>	
DIMINUTION fr.	12,922	»

Cette diminution peut se faire par suite des économies apportées dans les procédés de fabrication des timbres.

POSTES.

ART. 35 (34 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	3,641,039	»
— — — — — révisé	3,702,089	»
	<hr/>	
AUGMENTATION fr.	61,050	»

Cette augmentation comprend un transfert de fr. 1,075 »
provenant de l'article 22.

Et un transfert de 27,425 »
provenant de l'article 32.

ENSEMBLE . fr.	<hr/>	28,500	»
----------------	-------	--------	---

Le surplus, soit fr. 32,550 »
se justifie comme il suit :

Transformation de six emplois de commis en emplois de commis-chef fr.	1,200	»
Nomination de vingt nouveaux commis et transformation de vingt emplois d'auxiliaires en emplois de commis	26,000	»
Admission de trente auxiliaires	22,500	»
Création de bureaux de sous-perception . .	4,000	»
Amélioration de position à des sous-per- cepteurs qui, au mois de juin 1889, compteront cinq ans d'ancienneté et à d'autres agents qui auront six années d'ancienneté dans le courant de l'année 1889	11,400	»
	<hr/>	
Fr.	65,100	»

dont la moitié seulement est nécessaire pour les besoins de
1889, soit fr. 32,550 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36 (33 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 3,978,543 »
— — — — — révisé	4,031,746 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 56,203 »

Cette augmentation comprend : 1° un transfert de fr. 5,000 »
de l'article 37 (36 ancien) justifié au Budget de 1888 (amendement du 16 février 1888, Docum. n° 93) dont il n'a pas été tenu compte au projet de Budget de 1889;

2° Deux transferts, l'un de 3,520 francs de l'article 33 et l'autre de 4,380 francs de l'article 37, ensemble 9,900 »

14,900 »

Reste une augmentation réelle de fr. 41,303 »
qui est justifiée comme il suit :

Création d'un emploi de chef facteur et de deux emplois de facteur trieur fr. 3,600 »
Création de dix emplois de facteur et de vingt emplois de facteur rural 30,800 »

ENSEMBLE. fr. 34,400 »
dont les $\frac{2}{3}$ suffiront pour 1889, soit fr. 22,933 »

Nomination de cinq agents chargés d'un service de transports de dépêches et de levées de boîtes, au grade de facteur rural. Cette nomination exigera, outre le transfert de 4,380 francs dont il est parlé plus haut, une augmentation de 370 »

Organisation du service de convoyage des dépêches en transit. 15,000 »

Insuffisance du crédit destiné à indemniser les facteurs chargés de l'encaissement des effets. 3,000 »

Soit ensemble une somme égale à celle ci-dessus 41,303 »

ART. 37 (36 ancien). — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 498,890 »
— — — — — révisé	481,210 »
	<hr/>
DIMINUTION	fr. 17,380 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de deux transferts, de 5,000 francs à l'article 36 et de 8,000 francs à l'article 43, justifiés au Budget de 1888 (Amendements, Doc. n° 93) et d'un transfert de 4,380 francs, justifié à l'article 36.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 42 (41 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 2,633,766 »
— — — — — révisé	2,708,886 »
	AUGMENTATION. fr. 75,120 »
Cette augmentation comprend un transfert de	fr. 14,173 »
provenant de l'article 32.	
	La différence, soit. fr. 60,945 »

se justifie comme il suit :

1. Extension du personnel technique	fr. 7,540 »
2. Amélioration de position de fonctionnaires administratifs	5,000 »
3. Augmentation de traitement des auxiliaires	5,500 »
4. Admission de commis	60,000 »
5. Conversion d'un emploi de facteur en un emploi de premier chef-facteur	650 »
	78,690 »
dont la moitié seulement est nécessaire pour 1889, soit	fr. 39,345 »
6. Amélioration du cadre des commis	8,000 »
7. Primes télégraphiques	13,600 »
	60,945 »

ART. 43 (42 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 815,890 »
— — — — — révisé	900,915 »
	AUGMENTATION fr. 85,025 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation comprend :

1° Un transfert de l'article 37 de fr.	8,000	»
justifié au Budget de 1888 ;		
2° Un transfert de l'article 33 de	600	»
3° Une somme de	51,885	»
destinée à mettre le crédit d'accord avec la dépense nécessitée par les besoins du service en 1888.		
Nominations d'élèves télégraphistes	13,000	»
Frais de remise à domicile des télégrammes et des exprès	12,700	»
Admission d'ouvriers pour les services admi- nistratif et technique, et augmentation de salaires.	12,840	»
Allocations aux Compagnies concessionnaires de chemins de fer pour coopération au service télégraphique	4,000	»
	<hr/>	
Somme égale à celle ci-dessus . . . fr.	85,025	»

ART. 44 (43 ancien). — *Entretien, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	288,270	»
— — — — — révisé	300,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	11,730	»

Cette augmentation est justifiée par les extensions du personnel qui entraînent une augmentation des frais de matériel, imprimés, etc.

ART. 46. — *Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.*

Crédit nouveau : 50,000 francs.

Sous réserve d'approbation de la Législature, un accord est intervenu entre la Belgique et l'Angleterre pour le rachat des câbles sous-marins entre les deux pays, et cette mesure pourrait être mise à exécution à partir du 1^{er} avril 1889.

L'entretien et le renouvellement de ces câbles se feraient par le Post-Office anglais, et la dépense serait supportée par moitié par les deux Gouvernements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour 1889, elle peut être évaluée, pour la part du Gouvernement belge, à 30,000 francs.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47 (43 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 1,013,936	»
— — — — — révisé	1,136,596	»
	122,660	»
AUGMENTATION	fr. 122,660	»

Cette augmentation est le résultat des modifications suivantes :

a) Transfert de l'article 30 au présent article, des dépenses du personnel embarqué à bord des bateaux affectés à la police des pêcheries dans la mer du Nord, en vue de permettre de faire concourir à ce service tous les équipages des malles-postes, à tour de rôle, sans qu'il en résulte de difficultés budgétaires et de complications de comptabilité.

Pour des raisons analogues, il convient de faire la même opération en ce qui concerne le personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses.

La partie de l'allocation qui serait ainsi distraite de l'article 30 s'établit comme il suit :

1 commandant de l'école des mousses	fr. 5,500	»
1 officier instructeur de l'école des mousses	fr. 3,000	»
1 commandant de croiseur	5,000	»
1 premier lieutenant de croiseur	3,500	»
2 seconds à 3,000 francs	6,000	»
1 médecin	3,500	»
2 aumôniers à 1,000 francs	2,000	»
2 maîtres à 1,700 francs	3,400	»
1 contre-maitre	1,400	»
2 id. à 1,300 francs	2,640	»
1 charpentier	1,320	»
1 voilier	1,500	»
5 matelots à 1,300 francs	6,500	»
12 id. à 1,200 francs	14,400	»
1 mécanicien	3,500	»
2 machinistes à 2,300 francs	4,600	»
1 contre-maitre chauffeur	1,400	»
6 chauffeurs à 1,300 francs	7,800	»
Rémunération au personnel enseignant	3,700	»
Indemnité de vivres aux officiers et aux équipages des croi- seurs.	27,500	»
	107,960	»
A REPORTER.	fr. 107,960	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 107,960 »

b) L'école des mousses comprend 120 élèves, dont 40 sont embarqués à tour de rôle sur les croiseurs. A bord du navire-école à Ostende, il y a donc constamment 80 élèves. Un seul officier est chargé de la surveillance, de l'instruction et de l'éducation de ces derniers. Cette tâche est trop lourde pour être bien remplie. Il conviendrait donc de nommer un second officier au traitement de 3,000 »

c) Indemnité aux agents de la marine et des télégraphes chargés d'assurer à Anvers et à Bruxelles, le service de l'heure de précision établi à Anvers dans l'intérêt de la navigation 800 »

d) Rémunération aux ingénieurs et à leurs adjoints qui seront chargés d'un cours nouveau aux écoles de navigation d'Ostende et d'Anvers pour la formation de mécaniciens de mer 4,000 »

e) Traitement d'un nouveau commis pour le service des paquebots entre Ostende et Douvres, emploi justifié par l'extension donnée à ce service 2,000 »

f) Augmentation du traitement, reconnu insuffisant, des deux aumôniers 1,000 »

g) Transfert de l'article 48, pour régulariser les positions de 3 chauffeurs salariés, en les pourvoyant d'une nomination comme les autres agents de la même catégorie du service des malles entre Ostende et Douvres fr. 3,900 »

TOTAL fr. 122,660 »

L'augmentation de dépense ne figure dans ce chiffre que pour fr. 10,800 »

ART. 48 (46 ancien). — *Traitements, salaires, indemnités.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr. 223,180 »

— — — — — révisé. 219,280 »

DIMINUTION . . fr. 3,900 »

Montant du transfert opéré à l'article précédent pour les trois chauffeurs qui, à partir du 1^{er} janvier 1889, seront payés à charge de l'allocation destinée aux traitements des fonctionnaires et employés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50 (48 ancien). — *Subsides aux caisses de pêcheurs. — Surveillance de la grande pêche, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	209,693 »
— — — — — révisé	99,733 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	109,960 »

Cette diminution provient :

a. Du transfert à l'article 47 d'une somme de fr.	107,960 »
détaillée ci-dessus;	
b. De la suppression du subside de	2,000 »
	<hr/>
Fr.	109,960 »

accordé jusqu'ici, à charge du Trésor, pour l'école des enfants de pilotes belges, à Flessingue, la Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine qui déjà supporte la plus grande partie de la dépense résultant de l'école des enfants belges à Flessingue, se trouvant dans un état de prospérité qui dispense de continuer à la subsidier.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 51. — *Traitements des fonctionnaires et employés des divers services mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	67,000 »
— — — — — révisé	77,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . fr	10,000 »

Le nombre des fonctionnaires et employés éloignés du service par suite d'infirmités ou à cause de leur âge avancé augmente annuellement; il est indispensable de mettre l'allocation actuelle en rapport avec les charges auxquelles il y a lieu de faire face.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre-vingt-onze millions huit cent quinze mille cinq cent trente-cinq francs (91,815,335 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR.
POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 .	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 .	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 .	348,075 .
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	33,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département	33,000 .	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	471,015 .	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	120,460 .	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 .	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 .	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 .	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 .	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,521,740 .	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,402,764 .	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,805,458 .	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,783,320 .	
	A REPORTER. . . . fr.	18,801,757 .	348,075 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	18,861,757 »	348,075 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,677,770 »	73,183,108 »
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,940,500 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	580,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,005,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	13,706,000 »	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,581,604 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,263,451 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	300,000 »	
25	Frais d'exploitation.	1,941,000 »	
26	Camionnage	1,790,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	30,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,814,320 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	91,016 »	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	87,004 »	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	100,650 »	
54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	158,500 »	
	A REPORTER. fr.	340,844 »	73,531,185 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	346,844	75,531,183
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,702,080	13,805,760
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,051,740	
37	Transport des dépêches	481,210	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	605,000	
59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	725,820	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,708,886	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	900,915	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	500,000	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32, 35 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	50,000	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,156,506	4,270,317
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	210,280	
49	Remises. (Crédit non limitatif)	1,540,000	
50	Subsides.	90,735	
51	Traction et matériel	1,274,706	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	5,000
	A REPORTER. . . fr.	•	91,870,260

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	91,070,200 •
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 •	77,000 •
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	50,525 •	50,525 •
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	"	91,815,535 •

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1889.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés
	b.	{ Secrétariat général 159,750 » { Surveillance des chemins de fer concédés 37,425 »
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	•	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 17,600 »
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,050 »
5	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles. 50,750 »
6	•	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 378,315 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,600 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 52,800 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,460 »
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. 29,200 »
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 25,000 »
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 233,000 »
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes-rendus, cahiers des charges, etc.). 200,000 »
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 »
10	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	•	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 6,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	"	"	
177,175	177,175	"	"	
8,000	8,000	"	"	
41,000	41,000	"	"	
65,000	65,000	"	"	
35,000	35,000	"	"	
548,075	548,075	"	"	
460,515	471,015	1,700	"	
126,460	126,460	"	"	
660,000	660,000	"	"	
40,000	40,000	"	"	
40,000	40,000	"	"	
11,000	11,000	"	"	
1,346,775	1,348,475	1,700	"	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,570 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,219,070 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 6,035,764 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes, rails, ballast, etc. (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons etc.) 4,467,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,168,800 »
	b.	— de rails et accessoires 1,198,658 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 440,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,400,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,520 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1880.	Augmentation.	Diminution.	
1,518,840	1,521,740	2,000	.	
10,230,614	10,402,764	163,150	.	
2,671,500	3,805,458	1,133,958	.	
1,943,320	1,783,320	.	160,000	
10,373,274	17,515,282	1,300,008	160,000	
AUGMENTATION. . . fr.		1,140,008		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 285,200 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 854,250 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 555,180 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 100,540 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,600 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,575,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,805,000 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 106,500 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,467,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
10	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 295,500 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 274,400 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,900 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 4,540,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 465,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,075,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,850,000 »
	c.	Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 641,000 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 5,250,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
1,660,970	1,677,770	16,800	•	
10,820,140	10,940,500	120,360	•	
557,300	580,600	29,300	•	
3,670,000	5,005,000	1,535,000	•	
12,540,000	15,796,000	1,247,000	•	
29,257,410	52,014,870	2,767,460	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 800,100 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,104,315 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,100,729 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 280,550 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,874,151 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,870,500 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 515,000 »
24	»	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,286,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 645,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile.
27	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS.		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
9,290,944	9,381,694	84,750	•	
6,154,300	6,263,451	109,151	•	
390,000	390,000	•	•	
1,941,000	1,941,000	•	•	
1,720,000	1,790,000	70,000	•	
650,000	600,000	•	50,000	
35,000	30,000	•	5,000	
20,187,244	20,396,145	208,901	55,000	
AUGMENTATION. . . fr.		208,901		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 717,800 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,020,250 »
	c.	Dépôt du timbre. 21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 40,270 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 74,016 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,000 »
31	"	Primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
1,784,620 »	1,814,520 »	29,700 »	»	
88,464 »	91,016 »	2,552 »	•	
•	8,000 »	8,000 »	•	
1,873,084 »	1,910,536 »	37,252 »	»	
1,548,775 »	1,348,475 »	1,700 »	»	
16,375,274 »	17,513,282 »	1,140,008 »	»	
29,257,410 »	32,014,870 »	2,757,460 »	»	
20,187,244 »	20,396,145 »	208,901 »	»	
1,873,084 »	1,910,536 »	37,252 »	•	
69,057,787 »	73,185,108 »	4,145,321 »	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 23,550 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 19,700 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 44,664 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments 4,380 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 44,510 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 49,520 »
	d.	Atelier d'autographie 2,640 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
54	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 6,000 »
	b.	Loyer 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage 2,000 »
	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations et des bâtiments indépendants établis dans les stations 25,000 »
	e.	Acquisition de matériel et d'outillage 9,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 2,000 »
	g.	Papiers, encre et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 104,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux 651,575 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 3,050,714 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 142,600 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,579,907 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,687,516 »
	d.	Convoiage des dépêches postales en transit 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 600,725 »
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
120,204	87,894	•	41,600	
97,700	100,050	2,660	•	
171,422	158,500	•	12,022	
598,506	546,844	2,660	54,522	
DIMINUTION. . . fr.		51,002		
3,641,050	3,702,089	61,050	•	
3,975,643	4,031,746	56,205	•	
7,616,582	7,735,835	117,255	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. fr.	365,000 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	44,785 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
58	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
39	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	115,750 "
	b.	Chauffage et éclairage	66,800 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armeement des facteurs ruraux	147,270 "
	d.	Loyers, frais de régie	358,000 "
41	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	56,000 "
	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	506,235 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques	1,802,225 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	155,600 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	176,826 "
		<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.	42,515 "
43	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers)	560,150 "
	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	406,470 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemin de fer, de la police, etc.	92,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	55,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
44	c.	Entretien des locaux et du mobilier	16,000 "
	d.	Entretien des lignes et des appareils.	110,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	69,000 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Aboonnements à des réseaux téléphoniques	1,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 32, 33 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
7,616,582	7,735,835	117,253	"	
498,590	481,210	"	17,380	
603,000	603,000	"	"	
10,000	10,000	"	"	
723,820	723,820	"	"	
3,250	3,250	"	"	
9,455,242	9,555,115	117,253	17,380	
AUGMENTATION. . . fr.		99,873		
2,655,766	2,708,886	75,120	"	
815,890	900,915	85,025	"	
288,270	300,000	11,730	"	
2,000	2,000	"	"	
"	50,000	50,000	"	
3,750,926	3,961,801	221,875	"	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs.
		2 ^e — — Postes.
		3 ^e — — Télégraphes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 *
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 506,422 "
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 306,514 "
	d.	Personnel instructeur et enseignant l'école des mousques; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 111,960 *
	e.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 *
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins 90,735 "
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue (pour mémoire) " }
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 "
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 323,864 "
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 "
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 *
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation	Diminution.	
398,506	340,844	•	51,662	
9,455,242	9,555,115	99,875	•	
5,750,926	5,061,801	221,875	•	
13,503,674	13,803,760	521,748	51,662	
AUGMENTATION. . fr.		270,086		
1,015,956	1,150,596	122,600	•	
223,180	219,280	•	3,900	
1,540,000	1,540,000	•	•	
209,695	99,735	•	109,960	
1,274,706	1,274,706	•	•	
4,261,517	4,270,517	122,600	115,860	
AUGMENTATION. . fr.		8,800		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	.	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	.	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 *
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
50	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
67,000 »	77,000 »	10,000 »	»	
67,000 »	77,000 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION. . .fr.		10,000 »		
22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
50,525 »	50,525 »	»	»	
50,525 »	50,525 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>Récapitulation.</p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Dépenses imprévues
<p>TOTAL DU BUDGET.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1880.	Augmentation.	Diminution.	
348,075 •	348,075 •	•	•	
60,037,787 •	73,183,108 •	4,145,321 •	•	
13,503,674 •	13,803,760 •	270,086 •	•	
4,261,517 •	4,270,517 •	8,800 •	•	
5,000 •	5,000 •	•	•	
67,000 •	77,000 •	10,000 •	•	
22,200 •	22,200 •	•	•	
30,325 •	30,325 •	•	•	
15,750 •	15,750 •	•	•	
87,581,328 •	91,815,535 •	4,434,207 •	•	

(200)